

*Légation de Suisse  
en France*

Copie à:

-Division des Affaires politiques, Berne,  
-Consulat de Suisse à Tunis.

Paris, le 9 mars 1956.

C.51.13.1.2.-Tunis.-GT/rr

E.V.D. HANDELSABTEILUNG	
<i>10</i>	
14. MRZ. 1956	R
<i>Go</i>	<i>Ma</i>

Monsieur le Ministre,

*M. Vorak - Brugg*

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, depuis peu, le Gouvernement tunisien entretient à Paris une délégation avec laquelle je viens de prendre contact.

Son siège se trouve au n°9 de la rue des Pyramides et le Chef de la Délégation est M. Hassen Belkhodja, qui avait manifesté le désir d'avoir un entretien. Lors de ma première visite au délégué, j'ai eu aussi l'occasion de m'entretenir assez longuement avec M. Béchir M' Hadhebi, Directeur du Cabinet de M. Masmoudi, Ministre de l'Economie Nationale, qui était à Paris pour les négociations franco-tunisiennes.

J'ai été vivement intéressé par les déclarations qui m'ont été faites au cours de cette visite et que je résume à votre intention ainsi qu'il suit:

1) Le nouveau gouvernement se rend très bien compte des tâches énormes qui l'attendent dans le domaine économique. Il n'est pas entièrement libre puisqu'il ne peut agir que dans le cadre de l'Union douanière et de l'Union monétaire, qu'il entend respecter.

2) Le Gouvernement se rend compte également qu'il y a lieu d'envisager une période transitoire pendant laquelle aucun changement important ne sera réalisé, mais où un intense travail de préparation sera accompli. Il ne peut pas se payer le luxe de se lancer dans une aventure.

3) Le Gouvernement va rechercher notamment l'industrialisation du territoire, le développement de l'artisanat et de l'agriculture, en essayant en même temps de réduire le plus possible le chômage. Pour ce faire, les produits ne seraient plus livrés bruts, mais demi-finis, par exemple, le phosphate; l'alpha pourrait être travaillé et deviendrait de la pâte à papier, d'une

A la Division du Commerce  
du Département fédéral de l'Economie publique,  
B E R N E



- 2 -

vente plus facile. Dans l'agriculture, le blé serait réduit en semoule; des fabriques de pâtes alimentaires pourraient être construites en vue de l'exportation en France. En outre, un certain artisanat serait développé en liaison avec l'extension du tourisme.

Je me suis laissé dire qu'un premier projet avait déjà donné lieu à des études et des entretiens assez poussés en France. Il s'agit de la construction d'une importante sucrerie, qui devrait pouvoir traiter 1000 tonnes de betteraves par jour. Les promoteurs du projet, MM. M' Hamed Sfar et Sadok b Mohamed b. Chiboub, que j'ai aussi rencontrés à la Délégation, font encore un voyage de deux ou trois jours en Allemagne avant de regagner leur pays. Le Gouvernement donnera sa garantie suivant le rapport qui lui sera présenté sur cette affaire. |

Le deuxième projet pourrait bien être la transformation de l'alpha en pâte à papier. Mais jusqu'ici seule l'idée est retenue. Aucune étude n'a encore été faite.

4) En ce qui concerne les échanges commerciaux entre la Suisse et la Tunisie, on distingue maintenant trois secteurs: le secteur libéré (comme vous le savez, la libération de la métropole a été étendue à la Tunisie, mais la liste des produits n'est pas la même qu'en France, car le Gouvernement veut encore protéger certaines industries faibles ou naissantes. J'admets que notre Consulat vous adressera cette liste dès qu'elle aura paru), le secteur des contingents globaux et le secteur de l'accord commercial franco-suisse. Pour ce dernier secteur, il ne semble pas que d'importants changements soient envisagés dès à présent, conformément au principe rappelé sous chiffre 2. Les contingents sont valables jusqu'à fin juin et la deuxième tranche des crédits ne sera vraisemblablement pas très différente de la première.

Pour les négociations commerciales, je vous signale que, selon une déclaration qui m'a été faite au Ministère de l'Economie nationale, Quai Branly, un délégué tunisien fera partie, à l'avenir, de la délégation française. Il en serait de même pour le Maroc.

Quant aux exportations de la Tunisie, le nouveau Gouvernement est obligé de les considérer dans leur ensemble et il va chercher à les répartir au mieux entre les différents pays. Il est déjà acquis à l'idée de les développer vers la Suisse, notamment les primeurs, les produits agricoles, les vins, etc.

5) Ainsi que vous aurez pu vous en rendre compte, le temps des décisions n'est pas encore arrivé. Cependant, j'ai insisté

- 3 -

*M.  
Demande spécialement  
l'avis du Consul  
sur ce point.*

pour que déjà pendant la période d'étude une délégation tunisienne se rende en Suisse, non seulement pour déterminer les possibilités d'absorption du marché suisse des produits tunisiens, mais surtout pour se rendre compte des possibilités que notre industrie peut offrir à ce jeune Etat qui veut s'équiper. Si les milieux suisses intéressés le désirent, l'idée peut être reprise au moment opportun par l'intermédiaire du Consulat.

6) On peut penser que de tels projets nécessiteront l'apport de capitaux importants. Le Gouvernement entend être très prudent, car il redoute avant tout les ingérences politiques. Sur ce point, il aurait toutes garanties avec les capitaux suisses. Il est évident que la délégation tunisienne qui se rendrait en Suisse prendrait nécessairement contact avec nos établissements de crédit.

7) Les conclusions s'établissent d'elles-mêmes. Le nouveau gouvernement met au point son programme économique et social et ne veut rien brusquer. Il est animé des meilleures intentions et les déclarations qui m'ont été faites n'ont été empreintes à aucun moment d'animosité envers la France. Etant donné que la Tunisie veut s'équiper, se développer, nous avons une bonne occasion d'augmenter nos exportations et peut-être aussi de placer nos capitaux.

+ ) La balance commerciale est largement excédentaire pour nous, ce qui n'engendre aucune difficulté tant que la France met à disposition les devises nécessaires. Une des tâches du nouveau gouvernement sera cependant de réduire autant que possible le déficit de la balance commerciale.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de Suisse:

*J. A. H.*

+ ) depuis l'année 1953,